Energie :
pas de malus pour les usagers !

Les sénateurs communistes ont déposé le 30 octobre une motion d'irrecevabilité sur la proposition de loi sur la tarification progressive de l'énergie, parce que **cette loi instaure une inégalité de traitement entre les citoyens**. La droite, pour des raisons politiciennes, a voté cette motion. Le sénat a donc rejeté en l'état cette proposition de loi.

Depuis plusieurs mois, les communistes dénoncent les augmentations du coût de l'énergie, alors que celles-ci préoccupent à juste titre 80% des français. Or, cette loi a été préparée dans la précipitation à la veille du grand débat public sur la transition énergétique proposée par le gouvernement pour le printemps prochain. Elle a été élaborée sans concertation au sein de la majorité parlementaire. Pour nous, c'est inacceptable ! Les associations de consommateurs ont unanimement dénoncé ce texte, tout comme de nombreux syndicats. Il présentait de véritables risques pour la facture énergétique des usagers du gaz et de l'électricité.

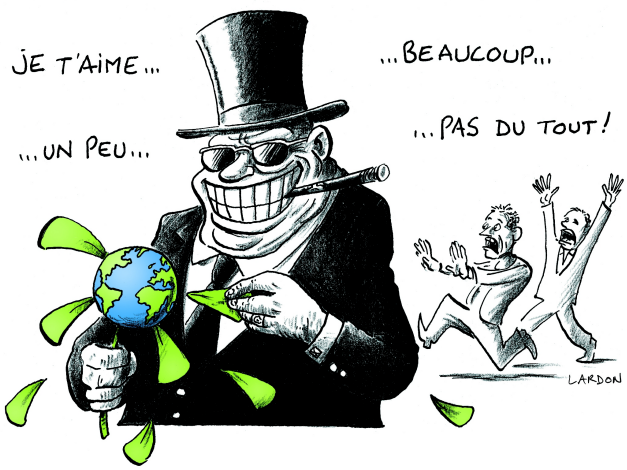
Les dangers d'une loi mal ficelée

En effet, la mise en place d'un système de bonus-malus, proportionné à la consommation d'énergie, aurait pénalisé des millions de Français dont le logement, parce qu'ils n'en ont pas les moyens, est mal isolé.

Autre injustice, les usagers supporteraient seuls le coût de la progressivité des tarifs. Alors que les tarifs du gaz et de l'électricité ont augmenté respectivement de plus de 60% et de 17% depuis la privatisation d'EDF et GDF en 2005, cette loi ne remet pas en cause les tarifs indécents pratiqués par les opérateurs d'énergie privés.

Cette loi aurait également instauré une inégalité de traitement entre habitants de différentes communes. Le système actuel de péréquation permet d'accéder à un même tarif d'électricité que l'on habite à Lorient, Carcassonne, Chambéry ou Strasbourg.

Enfin, de nombreux amendements, dits cavaliers législatifs, ont métamorphosé le projet de loi initial. Ainsi, au prétexte d'augmenter la production d'énergies alternatives, les règles d'implantation d'éoliennes ont été modifiées et livrent une manne financière aux opérateurs privés et aux fonds de pensions. **L'énergie est un bien commun. Elle ne doit pas être livrée aux spéculateurs.**



L'exigence d'un grand débat public

Le vote de la motion d'irrecevabilité permet au gouvernement de modifier cette loi. Sans attendre, le gouvernement peut décider d'allonger la trêve hivernale, interdire les coupures et étendre les tarifs sociaux par décret. Les parlementaires du Front de Gauche sont immédiatement disponibles pour agir dans ce sens.

Pour les communistes, l'énergie est un bien de première nécessité. C'est un droit essentiel et un enjeu de société. C'est pour cela que nous prendrons un part active aux débats sur la transition énergétique, avec l'ambition de formuler des propositions pour une meilleure utilisation des ressources énergétiques dans le cadre du service public. Face aux défis du réchauffement climatique, ce débat demande de mettre toutes les cartes sur table afin de rendre effectif le droit à l'énergie pour tous, au prix le plus bas possible.

PCF Parti communiste français — FRONT DE GAUCHE